

	Conseil d'administration extraordinaire Du 18 septembre 2013 procès-verbal	Référence	PVCA_DIR 2013-4
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

Validation

	Rédigé	Validé
Date	Octobre 2013	18/12/2013 (<i>en attente</i>)
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	Atoutext'L	Conseil d'administration

Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant les ministères chargés des affaires sociales : Mme Agnès QUIOT est présente,

Représentant le directeur général de la santé : M. Alain FONTAINE est présent,

Représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur : M. François COURAUD est absent,

Représentant la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'ancien élève :

Représentant le Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF) : Monsieur Bernard MESURÉ est présent et Monsieur Patrick CARÉ est absent

Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : Messieurs Gérard VINCENT et Emmanuel BOUVIER-MULLER sont présents.

Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Régis CONDON est présent.

Représentant la Confédération démocratique du travail (CFDT) : M. Michel ROSENBLATT est présent.

Représentant le syndicat Force ouvrière (FO) : M. Pascal de WILDE est présent.

Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Jean-Luc GIBELIN est présent.

Représentant l'Association des directeurs d'hôpital (ADH) : Mme Laurence GARO est présente.

Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) : M. Thierry FOUÉRE est présent.

Représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) M. Antoine GINI est absent.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activité de l'école :

Mme Monique CAVALIER est absente,

M. Philippe THIBAUT est présent,

M. Yvon BERLAND est présent.

Représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur :

M. Denis ZMIROU est présent,
M. Olivier THOMAS est présent,
Mme Dominique THOUVENIN est présente,

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

Mme Karine LEFEUVRE est présente,
M. Jean-François PETITJEAN est présent,
M. Bertrand PARENT est absent,

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

Mme Fleur CHAUMET est présente,
M. Didier GUÉRIN est présent,
M. Michel POMMERET est présent,
Mme Frédérique QUIDU est absente.

Représentants des étudiants préparant un doctorat :

Mme Anne-Lise TILLY est absente.

Représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Léa CHENAL est présente.
Mme Marion BEAUVAIS est présente.

Procurations de :

M. Caré à M. Mesuré
M. Couraud à Mme Bonnaure-Mallet
Mme Cavalier à M. Berland
Mme Quidu à M. Pommeret
M. Parent à Mme Lefevre

EHESP, Directions, Départements :

M. Laurent CHAMBAUD, DIRECTEUR DE L'EHESP
Mme Catherine DESSEIN, DIRECTRICE ADJOINTE – SECRETAIRE GENERALE
Mme Stéphanie GICQUEL-BUI, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE
M. Manuel COAT, DIRECTEUR DE CABINET
Mme Marie-Hélène RIO, DIRECTRICE FINANCES ET CONTROLE DE GESTION
Mme Sylvie PRIOUL, DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
M. Philippe MARIN, DIRECTEUR DES ETUDES
M. Roland OLLIVIER, DIRECTEUR DE L'IDM

Contrôleur budgétaire :

M. Didier JARNIGON, CONTROLEUR BUDGETAIRE EN REGION BRETAGNE

(La séance ouverte à 10 h 34 sous la présidence de M. Berland.)

(Après avoir fait l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

M. BERLAND : Nous allons ouvrir cette séance extraordinaire dont le seul point à l'ordre du jour est :

Présentation et approbation du projet de financement relatif à la construction de l'IRSET

Nous avons déjà discuté de ce sujet à plusieurs reprises, il s'agit de faire un point notamment sur le volet financier. Je vais passer la parole au directeur qui va synthétiser tout cela, nous pourrons ensuite débattre avant de procéder à un vote.

M. CHAMBAUD : Des notes actualisées vous ont été remises sur table. Le document sur le projet immobilier comprend une modification afin de rendre plus lisible ce que je vais détailler, c'est-à-dire l'effort financier propre à l'École à ce jour. Sur le tableau que vous aviez reçu, nous avons simplement inversé les lignes finales afin de mieux identifier le fonds de roulement prudentiel, le fonds de roulement total et le fonds de roulement disponible.

Je ferai un bref rappel de ce qui s'est passé depuis que nous avons discuté de ce projet au dernier Conseil d'administration.

Comme il avait été prévu, nous avons sollicité les deux ministères afin d'obtenir un financement exceptionnel sur cette opération, à hauteur de 1,5 million d'€ de chacune des tutelles. Si nous avons reçu une réponse positive écrite de la Direction Générale de la Santé, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous a répondu oralement que, même si le dossier lui paraissait important, il n'avait pas la possibilité d'appuyer financièrement l'opération.

Vos notes font également mention du tour de table des finances locaux et régionaux, lequel a été positif puisque le conseil régional a accepté de monter sa contribution de 1 million d'€ supplémentaire, et Rennes Métropole abondera le projet de 200 000 € supplémentaires.

Pour résumer l'ensemble des opérations, les 7 millions d'€ ont été ramenés à 5,8 millions d'€ par la contribution des collectivités territoriales, et grâce au 1,5 million d'€ qui va abonder nos caisses, l'effort propre de l'École se réduit ainsi à 4,3 millions d'€.

Nous vous avons communiqué les simulations sur le fonds de roulement, puisque c'est l'élément important sur lequel vous aviez des interrogations. Dans l'hypothèse de votre accord, avec des projections admettant l'équilibre du fonctionnement de l'École et en enlevant le fonds de roulement prudentiel calculé sur un mois, le fonds de roulement disponible resterait positif. Dans les années qui seront peut-être les plus compliquées, vers 2015, il resterait à 5 millions d'€. Si l'année 2014 s'avère difficile, avec un résultat en déficit, nous atteignons tout de même un fonds de roulement disponible autour de 3 millions d'€. Voilà pour les éléments financiers.

Je voudrais revenir sur un élément important qui avait été discuté lors du Conseil d'administration précédent.

Cette opération est particulière et spécifique mais ne résume pas l'ensemble des opérations que nous avons à réaliser dans les prochaines années à l'École. J'ai à ce propos deux éléments d'information.

Le premier, sur lequel vous aurez aussi à vous prononcer, concerne l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance. Dans cette phase, un groupe de travail planche de manière plus spécifique sur la politique de sites et le schéma directeur d'aménagement. La possibilité de revoir le plan pluriannuel d'investissement sera conditionnée aux orientations qui seront données dans le cadre du COP sur la politique architecturale de l'École. Nous ne l'avons pas révisé à ce jour car nous ne voulons pas anticiper les propositions et conclusions du contrat d'objectifs et de performance sur le sujet.

Mais cela ne nous empêche pas de commencer à prendre un certain nombre de contacts. L'un des éléments majeurs, notamment pour les personnes qui vivent à l'École, est l'avenir des résidences, dont je rappelle que l'une a été totalement rénovée, et les deux autres sont respectivement dans un état inquiétant et l'autre déplorable.

C'est pourquoi nous souhaitons nous inscrire dans une opération d'ancrage local. En effet, on voit bien que le taux d'occupation de ces résidences est très variable au cours de l'année, avec une moyenne de

60 %. Ce qui n'est pas très optimum. C'est peut-être dû aux conditions existantes, mais nous avons aussi des flux très variables pendant l'année.

Une réflexion générale est menée à Rennes sur le logement étudiant, notamment dans le campus de Villejean, et nous souhaitons nous y inscrire. Cela permettrait de mutualiser et d'optimiser le remplissage de ces deux résidences. En outre, nos contacts avec le Rectorat, la Préfecture et le Conseil régional nous indiquent que le prochain Contrat de Plan État/Région (CPER) sera orienté de façon assez forte par la rénovation plutôt que par la construction. Et, dans ce cadre, nous serions tout à fait éligibles à proposer la rénovation d'une ou deux résidences. Cet élément important nous permettrait de le faire dans de bonnes conditions, mais aussi de réfléchir aux modes d'accueil des étudiants et élèves à l'École et au sein du campus de Villejean.

Je souhaitais porter ces informations à votre connaissance car elles indiquent aussi la direction que nous pourrions prendre sur la rénovation de nos résidences, avec l'idée de nous inscrire dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance, et d'avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble de ces opérations.

Pour revenir à l'IRSET, je sais bien que certains membres du Conseil d'administration ont demandé à plusieurs reprises pourquoi il fallait se décider si vite. Il est peut-être vrai que dans des séances précédentes, la précipitation n'était pas de mise, mais nous sommes actuellement en phase de validation de l'avant-projet sommaire, et l'avant-projet définitif devrait être rapidement adopté. La construction doit démarrer dès le début de l'année 2014, puisque nous devons finir l'opération avant fin 2015 pour bénéficier des fonds FEDER. Il est donc important d'avoir une décision du Conseil d'administration de l'École à ce stade.

Dans le même temps, nous aurons à signer, et c'est le sens de la décision qui vous est proposée, deux conventions : un contrat de gestion avec France Domaine et un contrat relatif au fonctionnement de l'IRSET avec les autres occupants, notamment l'Université Rennes 1.

M. BERLAND : Avec ces éléments de contexte, je pense que nous pouvons ouvrir la discussion.

M. VINCENT : Je remercie le Directeur de l'École pour ces précisions, notamment sur l'état du fonds de roulement d'aujourd'hui, de demain et même de l'année prochaine, et la rénovation des résidences qui nous inquiétait.

Je souhaitais rappeler que nous sommes d'accord sur le principe même de l'opération, puisque cela avait été décidé lors d'une séance précédente. Mais sa faisabilité nous inquiétait, car les projets intéressants sont nombreux mais ne peuvent pas tous être réalisés, et il faut faire des choix. Nous nous interrogeons également sur les répercussions sur d'autres aspects du fonctionnement de l'École, mais les réponses apportées nous paraissent satisfaisantes, ce qui rassure en grande partie la Fédération Hospitalière de France

J'ai néanmoins une question. Nous sommes un peu étonnés de l'absence de participation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, alors qu'il nous semblait que cette école a une vocation universitaire. Le fait que cette tutelle de l'EHESP ne s'engage pas sur une opération aussi emblématique est un peu surprenant. Le représentant de l'Enseignement supérieur est absent et nous ne pouvons pas lui poser la question.

J'aimerais tout de même savoir quelles sont les intentions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur ce projet, et l'École en général. On entend des discours sur l'universitarisation de l'École, la nécessité de donner plus de poids à l'université mais on constate, tant en fonctionnement qu'en investissement, que le MESR est plutôt absent.

Nous savons quelles sont les difficultés, nous n'allons pas en rajouter, mais le débat mérite d'être mis sur la table. Nous sommes ici pour cela.

Mme BONNAURE-MALLET : Je représente aujourd'hui le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DGRI). Monsieur Couraud qui représente la DGSIP est absent, mais il ne faut absolument pas voir en cela une dérobade. Le ministère n'a pas encore répondu officiellement, mais vous savez d'ores et déjà qu'aucun kilo euro ne sera mis sur le projet IRSET. Le ministère n'a pas beaucoup de crédits en liquidités pour des opérations immobilières.

Par ailleurs, le Recteur de l'Académie de Rennes et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont regardé le budget de votre établissement et ont admis qu'il avait une santé budgétaire très enviée des autres établissements à l'échelon national. Vous allez me dire que cela ne vous rassure pas, moi non plus, néanmoins c'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de subvention pour ce projet.

Je peux vous dire que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche soutient l'opération, l'enseignement, et la recherche. Plusieurs personnes m'ont appelé pour me dire qu'il s'agissait d'abandon, de désintéressement, etc. Mais je vous prie de croire que tout ceci est faux. Il existe un soutien qui se répercute sur l'État en région, c'est-à-dire vis-à-vis des DRRT. Croyez-moi, nous faisons le nécessaire au niveau du dialogue Etat-Région afin que vous ayez à la fois des crédits des collectivités territoriales et des crédits FEDER, puisque ce sont des arbitrages mixtes.

Le MESR répond par la négative à propos de crédits immobiliers dans cette construction. Cependant, lors de l'arbitrage relatif au contrat d'établissement que M. Chambaud aura à négocier très prochainement, il est prêt à mettre à disposition des ressources humaines, c'est-à-dire des emplois d'enseignants-chercheurs. Si les postes sont bien écrits, avec des profils définis, en regard des activités de recherche et d'enseignement que l'École souhaite développer, vous pourrez avoir des ressources humaines.

Vous me répondrez qu'il ne s'agit pas de construction, de milliers ou même de millions d'euros. Mais les ressources humaines représentent aussi l'avenir de l'École et la pérennité de ses formations, à la fois hospitalières et universitaires, et de sa recherche.

Je ne peux absolument pas m'engager à vous dire que vous aurez un demi-poste, un, deux ou trois postes. Je n'en sais absolument rien. Mais il existe des possibilités de mises à disposition d'emplois, ce qui n'est pas du tout le cas de crédits en milliers ou millions d'euros.

Il faut bien penser à une chose, depuis quelques années, vous avez un virage à prendre et nous sommes, au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, très conscients que le ministère de la Santé est extrêmement présent. Mais on ne peut pas, d'un seul coup, faire un rattrapage. Je pense que c'est une chose que vous pouvez comprendre. En revanche, nous devons pouvoir arriver, dans les années à venir, à l'appui de ce qui aura été fait à l'École.

J'ai un message à faire passer, cette fois au titre du Conseil régional et de la DRRT : nous souhaiterions réellement que l'École devienne le porteur d'une école doctorale en santé publique. Vous savez que la santé publique est distillée dans les universités de l'Ouest et nous comptons sur l'EHESP pour devenir un acteur phare pour la santé publique.

Nous sommes prêts à vous aider sur les maquettes pédagogiques, pour la recherche, puisque vous savez que l'IRSET est une composante à la fois universitaire et de l'École. Et, bien sûr, le premier logement sera celui du LERES, et nous restons entièrement à disposition.

Je suis prête à répondre à d'autres questions. Je représente aujourd'hui le ministère à part entière, mais je suis aussi DRRT adjointe, tout près de vous, à Rennes. D'ailleurs, l'EHESP est présente à toutes les commissions rennaises, universitaires et d'établissements, à notre demande. Si elle est présente dans ce que l'on appelle le SDU, c'est-à-dire le schéma de développement universitaire, c'est parce que nous voulons co-construire un projet autour des étudiants, en particulier sur le logement, la vie sociale, les accès, les bus, les métros. Mais, aujourd'hui, la question qui nous intéresse est le logement.

Dans le cadre du CPER et plus particulièrement des crédits FEDER, nous ne pourrons pas construire sans démolir ; c'est au mètre carré de démolition pour de la construction. L'accent est très fortement mis sur la rénovation. Vous êtes, au même titre que les autres établissements, totalement éligibles pour des rénovations. Rennes Métropole a un schéma dont vous faites partie d'ici 2015, 2020 et 2025, le pré-schéma doit être finalisé courant octobre.

Je pense avoir à peu près tout dit. Je sais que vous allez me prendre à partie, comme cela s'est déjà produit sur le quai ce matin, mais je vais assumer. Je tiens à vous dire, pour l'anecdote car je ne veux pas entendre de choses difficiles, que je serai absente aux deux prochaines séances du Conseil d'administration, mais ce n'est absolument pas à la suite de vos charges ! *(Rires de la salle.)*

M. CONDON : Je ne vais pas lancer les hostilités, j'ai simplement une remarque et une question.

D'une certaine façon, je suis rassuré sur l'analyse portée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la santé financière de l'École. Vous savez que c'est l'une de nos préoccupations, davantage dans un cycle de financement long, qui est celui qui se pose dans le cadre de la politique d'investissement, que sur l'exercice en cours.

Deux éléments me font m'interroger sur la réalité, sans doute relative puisque vous avez parlé de comparaison avec d'autres établissements. Le premier est précisément la notion de cycle long, c'est-à-dire que nous faisons ici un pari sur l'avenir. Comme pour toute opération d'investissement, c'est une projection sur le long et le très long terme.

Les données montrent qu'à l'horizon 2018, les choses se passent relativement bien sur la capacité d'autofinancement et de fonds de roulement au fil des exercices budgétaires. Nous savons tous que l'exercice relève d'une pratique de la projection et tient compte d'un certain nombre d'hypothèses, que l'on peut manier de différentes manières. Et c'est la réalité des exercices qui nous fait considérer si les hypothèses ont été les bonnes à un moment donné.

Nous savons également que doivent être mis en lumière des points clés de la santé financière, comme l'indépendance ou le taux de vétusté des équipements. C'est à juste titre que l'on évoque la question des autres bâtiments et des rénovations à venir et on imagine, quand bien même les montages sur la rénovation s'inscriraient dans un cadre un peu différent, combien cela peut peser sur les équilibres financiers, qu'il s'agisse d'investissements ou des résultats globaux de l'établissement. C'est un premier élément d'interrogation.

Un deuxième point soulève une question forte : l'affectation des crédits en fonction de leur nature et de leur destination. Globalement, l'École présente une santé financière correcte, et même si le montage peut faire apparaître des financements extérieurs, dont nous nous félicitons puisqu'il s'agit d'aides de partenaires, nous savons que les formations sur lesquelles nous mettons l'accent et qui sont une préoccupation constante puisqu'elles relèvent de l'hospitalier au sens large, trouvent leur financement dans les établissements de santé. Aussi, nous sommes attachés à ce qu'il soit affecté à leur usage en premier lieu.

L'IRSET est une orientation de recherche et d'enseignement très légitime, c'est un point de fierté de l'École qui ne fait pas débat et, à l'évidence, une bonne opération. Il n'est pas dans notre propos de la remettre en question sur le fond. Mais dans les perspectives d'une projection pluriannuelle, notre inquiétude est de voir des financements dédiés à des priorités que sont pour nous les formations au management et hospitalières, finalement orientés vers d'autres destinations, bien que légitimes mais de nature à compromettre l'ambition que nous portons sur les formations managériales au sens large.

M. de WILDE : En me référant au débat qui s'était tenu voici un an, je me réjouis que la Direction de l'École ait repris un tour de table permettant que la part des collectivités locales et du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé croisse sensiblement, laissant sur le fonds de roulement une part de financement moindre. Je le souligne d'autant qu'à l'époque, j'avais trouvé critiquable que l'on se précipite alors que le tour de table n'était pas bouclé. Je donne vraiment acte à la Direction de l'École d'avoir repris son bâton de pèlerin et fait progresser de façon évidente cet élément du dossier.

J'ai compris de votre représentation que les crédits d'études ont été mis à profit pour avancer, puisque vous parlez d'un début de travaux possible début 2014. J'imagine que vous avez déjà presque bouclé les études de maîtrise d'œuvre et que vous êtes dans les starting-blocks. En fait, où en est-on exactement en termes de conduite du projet ? Il s'agit de comprendre la cinétique et l'engagement des 350 000 euros de crédits d'études qui avaient été votés, dans une certaine houle à l'époque.

Les débats qui ont eu lieu voici un an avaient souligné la qualité et l'intérêt de ce projet. Aujourd'hui, je comprends du dossier présenté que les conditions financières sont meilleures qu'elles ne l'étaient il y a un an, pas seulement en raison du financement extérieur qui a crû grâce à l'action de la Direction de l'École ; il me semble aussi que les perspectives de fonds de roulement sont meilleures aujourd'hui. Je le souligne puisque je perçois une volonté d'équilibrer.

Nous savons tous, comme l'a annoncé le Premier Ministre, que l'année prochaine sera rude dans nos attributions de crédits. Sur cette base d'engagement, et avec la perspective de vouloir porter des projets de rénovation des écoles dans le cadre de la Région, nous serons collectivement devant ce financement de l'IRSET et des choix qui s'imposeront, le cas échéant, dans le fonctionnement de l'École et l'évaluation de tous les projets en cours.

M. CHAMBAUD : Sur l'état d'avancement du projet, les crédits d'études ont été consommés et nous en sommes à la phase de préparation de l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif. Les travaux devraient démarrer dans le courant du deuxième trimestre 2014. L'opération va maintenant avancer assez rapidement, et le plan pluriannuel de financement du rectorat nous permettra de savoir à quel moment nous aurons un appel de fonds, qui se répartira sur les trois années.

Par ailleurs, nous avons pu éclaircir un certain nombre de points avec le ministère des Affaires Sociales et de la Santé auprès de France Domaine, puisque le terrain appartient à l'État, pour mettre en place une convention d'utilisation avec eux. Dans le même temps, nous avons avancé de façon plus précise sur la convention de fonctionnement avec les structures qui participent à ce bâtiment : Rennes 1 et l'INSERM. Ces éléments n'étaient pas présents de manière détaillée dans les précédents Conseils d'administration.

Quant à la santé financière de l'École et aux questions posées, nous en reparlerons le 2 octobre, au moins sur l'exercice 2013 et les prévisions de 2014. Notre situation sera probablement complexe en 2014, mais nous partons de l'hypothèse que nous serons à l'équilibre pour le fonctionnement. Nous ferons tout pour cela. Dans cette hypothèse "optimisto-réaliste", notre fonds de roulement reste confortable. Arriverons-nous fin 2014 à cette hypothèse ou serons-nous en deçà ? Même si c'est le cas, nous resterons en solde positif important, au-dessus de 3 millions d'€.

L'essentiel, y compris concernant les opérations ultérieures, est qu'il ne faut pas tarder à démarrer. Nous sommes en discussion avec le Conseil régional pour commencer avec les crédits d'études sur les résidences dès 2014, en prévision d'une opération qui serait dans le Contrat de Plan État/Région. C'est important pour nous car si le Conseil régional l'accepte, cela permettrait de préfigurer la rénovation des deux résidences. Sachant, et ce sera probablement le travail du COP, que les deux résidences ne sont pas dans le même état et n'ont pas la même destination d'utilisation. L'une d'elles est malgré tout assez utilisée et l'autre beaucoup moins. Nous devons également regarder les taux d'utilisation aujourd'hui et dans les prochaines années.

Il est très utile de pouvoir le faire dans un contexte plus collectif en raison de la pression autour des résidences étudiantes, notamment sur le campus de Villejean et de la Faculté de Médecine. C'est l'opportunité de conduire une réflexion qui permettrait d'optimiser l'utilisation et la gestion d'une ou deux résidences au niveau de l'École. C'est dans cette optique que nous essayons de nous projeter dans les prochaines années.

Dernier point, si le fonds de roulement était très confortable il y a quelques années, je ne le qualifierais plus de tel aujourd'hui. Nous essayons de le maintenir car nous avons de toute façon des opérations d'investissement à penser. Nous devons être capables de trouver un équilibre avec un fonds de roulement considéré aujourd'hui comme pléthorique, mais que nos tutelles vont nous demander de réinjecter dans le fonctionnement, et ce, sans qu'il entre dans une zone rouge.

C'est ce que nous avons essayé de préserver pour les cinq prochaines années, c'est-à-dire avoir un fonds de roulement qui permette d'amorcer des opérations, notamment de rénovations. Pour autant, il ne s'agit pas de garder un « trésor de guerre » qui, de toute façon, disparaîtrait très vite. Je rappelle, puisque je l'ai vécu dans un autre contexte, que l'une des solutions qui avaient été pensées pour les 7 millions d'€ de l'IRSET était de ponctionner le fonds de roulement pléthorique d'une autre structure, dont on a vu qu'il s'est évaporé de façon rapide sans qu'elle ait pu en profiter. Je crois donc important de préserver cet équilibre.

M. BOUVIER-MULLER : Merci d'avoir éclairci un certain nombre de choses et répondu à notre souci de visibilité.

Je me permets tout de même de trouver un peu étonnant le raisonnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche suivant lequel la potentielle richesse de l'EHESP conduit à ne pas lui octroyer d'aide.

Il convient de rappeler que cette potentielle richesse provient majoritairement de la cotisation des établissements de santé. Or ceux-ci sont en difficulté financière et ne tiennent leurs équilibres financiers qu'au prix de suppressions d'emplois. Ainsi donc par ce mécanisme et pour faire un raccourci, l'IRSET est financée grâce aux efforts des établissements, alors qu'il s'agit d'un projet qui rentre complètement dans le champ de l'Enseignement supérieur. Ce raisonnement ne semble pas justifier une absence de participation de ce ministère.

J'adhère totalement à ce que vous avez décrit du fonds de roulement, c'est un délicat équilibre entre le prudentiel et les futurs besoins indispensables de financement de projets. C'est à vous qu'il revient d'assurer ce délicat équilibre, et la philosophie que vous avez exprimée me semble la bonne.

Il appartient aussi d'avoir cette vision prospective pour les investissements futurs, et j'ai un petit point d'inquiétude sur les résidences. Il paraît logique de vouloir optimiser avec le reste des différents campus, mais il faut le faire en ayant en tête que les contraintes sont différentes ; un étudiant en médecine aura besoin d'un logement sur l'année, tandis qu'une partie de nos étudiants font des allers-retours. Aussi, les résidences jouent-elles un rôle de tampon que l'on ne pourrait pas trouver dans le marché locatif habituel des logements étudiants.

J'entends bien que l'optimisation vise à obtenir des gains significatifs, et c'est tout à fait normal. En même temps, il faut préserver nos étudiants dont les parcours et cursus sont tels qu'ils ont besoin de logements temporaires. Je tenais à attirer votre attention sur ce point.

Mme BONNAURE-MALLET : Le schéma de développement universitaire (SDU) comprend un cahier des charges par type d'occupation, après une étude réalisée l'année dernière et la précédente. Vous savez que l'on ne fonctionne plus en année mais en semestre sur le plan des universités et grands établissements, donc avec des occupations sur six mois. D'ailleurs, vous êtes dans l'observatoire des flux d'étudiants et de leur mode de vie que l'AUDIAR (agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) tient à jour pour Rennes Métropole. À ce titre, l'EHESP participe aux diverses réunions de cadrage. Une analyse fine est donc faite sur Rennes Métropole, et le campus de Villejean est réellement le point le plus difficile et urgent à résoudre.

M. ROSENBLATT : Notre débat est très important car chacun sait qu'il engage l'avenir. Il est assez frappant de voir que les principaux éléments qui ont été échangés, ceux que vous avez présentés, et les diverses réactions, reposent le sujet dans les mêmes termes qu'il y a un an. La plupart des administrateurs n'ont pas besoin d'être convaincus de l'intérêt du projet, mais d'être rassurés sur la capacité de l'École à financer les autres sur la même période, sans savoir très bien quelles seront les aides et contributions externes.

Les faits nouveaux sont que les participations extérieures sont plus importantes que ce qui avait été obtenu précédemment, ce dont il faut vous féliciter, et que la situation financière de l'École est moins dégradée qu'il n'y paraissait fin 2012. Ce sont deux excellentes nouvelles dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Il reste une question simple déjà abordée : y a-t-il une soutenabilité d'ensemble pour les projets indispensables dans les prochaines années ? C'est pourquoi nous parlons de programmations pluriannuelles pour s'en rendre compte. La simulation du fonds de roulement fait apparaître que c'est faisable, mais sans que l'on puisse y voir tous les autres investissements prévus. Donc, ceux qui seront programmés en dernier lieu ne seront peut-être pas réalisés faute de moyens, en particulier si nous n'atteignons pas l'équilibre pour le fonctionnement dans les années qui viennent. Ajoutons que le coût est pratiquement lancé et qu'il est de plus en plus difficile de retourner en arrière.

Nous ne serons pas plus rassurés pour le moment. En même temps, la direction et le management des structures de toute nature, y compris celle-ci, renvoient à la gestion des incertitudes et à la prise de risque. Donc, l'enjeu est de savoir si le Conseil d'administration est convaincu que cette prise de risque n'est pas insensée, puisque nous savons que le bâtiment est nécessaire.

M. POMMERET : Lorsque ce dossier est venu devant le Conseil d'administration en 2012, j'ai été l'un des seuls à voter contre, non en raison de sa qualité mais de son financement. Des collègues présents ici avaient été fortement critiqués à mon égard car je mettais un projet "en péril".

Je rappelle, pour les gens qui n'ont pas tout suivi, que ce dossier est sur la table du Conseil d'administration depuis 2009. Au départ, nous sommes partis sur une participation de l'École de 9 millions d'€, c'était en 2010, j'ai tous les procès-verbaux à votre disposition ici. En 2012, la participation était réduite à 7 millions d'€, et il y a quelques semaines à 5,8 millions d'€.

Ma position traduisait mon interrogation devant cette précipitation et la crainte que ce projet financier mette en péril la situation de l'École.

Nous voulons saluer, puisque je suis porteur de la voix de Mme Quidu, les efforts de la Direction pour faire en sorte que les participations extérieures et du ministère permettent d'abonder ce projet, faisant

passer la participation de l'École à 4,3 millions d'€. Pour nous, c'est une situation un peu moins inconfortable.

Je voulais dire aussi que la participation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous manque cruellement. On parle d'impossibilité de financer de l'immobilier mais d'abondements en ressources humaines. Je voudrais faire remarquer au MESR, puisque je suis personnel BIATSS et que je participe à la Commission de concertation de Sorbonne Paris Cité et ai dans ce cadre été dernièrement auditionné par l'AERES, que notre école n'a pas de personnel BIATSS au titre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce qui est délicat car si l'on abonde avec des postes d'enseignants-chercheurs, il faut aussi s'occuper de ces derniers et de leurs enseignements.

Le Ministère de la Santé a fait un effort important, même si l'on nous annonce l'année prochaine des suppressions de postes, comme dans d'autres endroits. Mais si la participation financière ne pouvait pas porter sur un investissement immobilier, nous aurions pu espérer une participation en ressources humaines sur la partie administrative et technique de l'établissement.

M. GIBELIN : Je veux à mon tour dire notre satisfaction devant l'avancée de ce dossier. Nous ne regrettons pas d'être allés dans ce sens, en insistant à la fois sur l'intérêt de cette réalisation et les besoins en moyens supplémentaires. C'est une bonne chose que ce projet puisse voir le jour.

Je reviens sur le positionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous avons demandé au Conseil il y a deux ans que la participation de ce ministère ne porte pas seulement sur des postes d'enseignants-chercheurs, au risque de créer un déséquilibre. Or, la position qui a été confirmée tout à l'heure accentue encore plus ce déséquilibre.

Mais il n'en va pas que de la responsabilité du ministère ; nous devons dire au Gouvernement dans son ensemble que cette attitude n'est pas acceptable. On ne peut pas, d'un côté, avoir poussé le projet de modification de l'École, la souhaiter telle qu'elle est aujourd'hui et, de l'autre, accepter dans son fonctionnement qu'un ministère porte le projet et qu'un autre se défausse. C'est aussi une question de choix gouvernemental en la matière.

Pour ce qui nous concerne, cela pose un vrai problème. On ne peut pas dire que c'est une très bonne chose que l'École devienne un grand établissement, et s'en remettre au Ministère de la Santé et aux collectivités pour prendre en charge ces investissements. Il est très bien que ces dernières aient accepté de participer au financement, mais en tant que citoyen, permettez-moi de souligner que quelque chose ne tourne pas rond. Ce n'est pas aux collectivités territoriales d'assumer ce type d'investissements à cette hauteur, et surtout en raison d'un désengagement de l'État. Cela aurait pu relever de leur choix, bien entendu, mais les collectivités ont considéré qu'elles devaient prendre une part puisque l'État n'assumait pas ses responsabilités.

Cette situation ne peut pas être passée sous silence, on ne peut pas faire comme si cela faisait partie de la logique dans ce pays, car ce n'est pas une bonne chose. Quant à la logique tendant à dire qu'il n'est pas utile d'être aidé quand on a un peu d'argent, je préfère ne pas m'aventurer sur ce terrain !

Mme GARO : Au nom de l'ADH, je tiens à m'associer à la satisfaction déjà exprimée sur les efforts très visibles et substantiels fournis par la Direction pour obtenir des financements. Nous avons maintenant des conditions qui nous permettent de valider ce projet.

Je regrette évidemment avec force l'absence de financement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sans reprendre une antienne, les hospitaliers tiennent toujours à défendre le fait qu'ils financent à hauteur de leur contribution le budget de l'École. Il est très dommage que le mouvement de l'universitarisation ne soit pas suivi d'un effet visible financier. Je le regrette profondément au nom de l'ADH. Mais, visiblement, la santé financière de l'EHESP s'améliore et l'ADH s'en réjouit également.

J'aurai simplement deux remarques. Pour commencer, des données relevant du contrôle de gestion un peu plus poussées nous seraient utiles pour avoir une bien meilleure visibilité de la situation financière de l'École. Pour reprendre les propos tenus tout à l'heure, les hospitaliers tiennent aux plans globaux de financement pluriannuels car nous sommes rompus à ce genre d'exercice, et nous n'engageons pas nos établissements sans avoir ce genre d'outils permettant de remporter l'adhésion de nos conseils de surveillance pour les projets importants.

Il était indispensable d'avoir plus de visibilité sur ce type de projet, nous en étions fort loin il y a un an. Force est de constater que devant des propos transparents, clairs et parfaitement argumentés, l'adhésion est facilitée. C'est une lapalissade mais il est important de le rappeler.

L'ADH sera très vigilante également sur les conditions de logement des étudiants. J'ai bien entendu tout à l'heure les projets, qui me semblent justifiés, relatifs au logement universitaire. Mais nous attacherons un point particulier sur les conditions d'hébergement de nos élèves, qui sont aussi une garantie pour suivre au mieux les études dispensées à l'École.

M. PETITJEAN : Avec M. Ledoyen, dont je suis le suppléant, nous nous réjouissons de l'évolution du dossier et de l'obtention de financements supplémentaires, et tout particulièrement du soutien des collectivités locales, qui laisse bien augurer de l'ancrage de l'École dans la communauté universitaire bretonne.

Je voulais avoir des informations complémentaires sur deux points, d'abord sur le déplacement des équipes de l'École qui seront intégrées à l'IRSET, le DSET et le LERES. Ensuite, avons-nous déjà des éléments par rapport au devenir du bâtiment qui abrite ces équipes actuellement, à savoir une rénovation ou une destruction ?

M. CHAMBAUD : Nous travaillons actuellement sur les migrations des équipes. Le LERES a effectivement vocation à s'installer dans le nouveau bâtiment de l'IRSET mais, dans le cadre de la fin des travaux actuels de l'École, nous reparlerons de certaines possibilités pour les gens du DSET sans attendre la mise en place des équipes du LERES. Nous arrivons en effet, après quelques turbulences cet été, dues à de fortes inondations, à la fin des travaux du bâtiment central que nous pourrons bientôt ouvrir.

Quant à l'affectation du bâtiment, cela fera partie des propositions des groupes de travail. Le sujet est un peu complexe car ce bâtiment rencontre régulièrement des problèmes d'inondation dans ses sous-sols. Nous devons voir cela de façon précise. Nous aurons besoin d'éléments pour savoir si ce bâtiment est encore nécessaire, avec une rénovation qui risque d'être importante. Mais celle-ci ne pourra se faire que lorsque le LERES aura quitté ce bâtiment. Nous aurons ainsi à phaser les opérations de manière pluriannuelle.

Ce qui veut dire aussi, par rapport à la santé financière de l'établissement, que nous aurons besoin d'un minimum de capacité propre de financement pour résoudre cette opération. Mais elle fera partie des éléments du groupe de travail réfléchissant sur le volet architectural et la politique de sites.

M. ZMIROU-NAVIER : Il est vrai que nous sommes devant un choix extrêmement important pour l'École et, sans démesure, je pense aussi pour notre pays. C'est un sujet particulièrement sensible qui vient au terme de nombreuses discussions dans notre instance, mais également au sein de l'École. Le Conseil scientifique a permis d'améliorer considérablement la visibilité et la solidité de ce projet, et de le rendre plus réaliste et acceptable.

Pour l'École, j'ai déjà dit à plusieurs reprises combien les formations que nous assurons pour l'ensemble des professionnels relevant du champ « Santé-Environnement » font que, au travers des ingénieurs de génie sanitaire, d'études sanitaires, les masters, l'École forme le pilier de notre système de sécurité sanitaire environnementale en France. Ces formations sont étroitement adossées, et cela ne date pas seulement de la transformation de l'ENSP en EHESP, sur une production de connaissances et de recherche, bien sûr la recherche internationale mais aussi celle qui est appuyée sur les productions des collègues du LERES, du DSET, mais également de l'IRSET.

Par exemple, la qualité de l'eau que nous buvons, la contamination des poussières dans l'habitat, les risques de la téléphonie mobile sont des travaux conduits à l'IRSET et qui alimentent quotidiennement nos formations pour les professionnels, que nous mettons ensuite à la disposition de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises.

Pour le LERES, c'est un enjeu capital pour le renouvellement de l'accréditation COFRAC à la fin de l'année, dont on sait parfaitement qu'elle serait gravement compromise dans les conditions actuelles. C'est évidemment tout le modèle économique du laboratoire qui est en jeu.

Je disais tout à l'heure que c'est aussi un enjeu pour le pays, et pas seulement parce que nos formations constituent le tissu des professionnels sur le terrain en matière de sécurité sanitaire environnementale. Nous sommes tous, enseignants, extraordinairement impliqués, je ne pense pas qu'il existe beaucoup

d'autres établissements d'enseignement supérieur autant impliqués en accompagnement de l'expertise des pouvoirs publics dans ce domaine, auprès du Haut Conseil de Santé Publique, de l'ANSES, l'InVS, des différents groupes de travail du Ministère de la Santé. Nous sommes très présents, et nous pouvons apporter cette expertise parce qu'elle est adossée sur une production scientifique, une actualisation des connaissances ; on ne parle pas de ce qu'on lit des autres, mais de ce que l'on produit et ce que l'on sait.

Le dossier a formidablement évolué et est sécurisé et solide sur le plan comptable et financier. Il faut rendre grâce, après le mandat qui lui a été donné en juin dernier, au Directeur d'avoir su trouver les financements complémentaires, et singulièrement auprès du Ministère de la Santé. À cet égard, en tant que Directeur adjoint de l'IRSET, je voudrais dire mon grand regret que le MESR ne se soit pas inscrit, comme le Ministère de la Santé, dans ces engagements. La chose est jugée sévèrement par les collègues, et je pense qu'elle le sera également dans les communautés scientifiques concernées.

D'aucuns ici l'ignorent peut-être, mais ce n'est pas la première fois que le Ministère de la Santé apporte un appui financier substantiel en matière de recherche biomédicale et en santé publique ; le PHRC et centres d'épidémiologie clinique mobilisent des ressources considérables de ce ministère. Ce n'est donc pas une situation complètement singulière. En revanche, le fait que le MESR nous apporte surtout des encouragements sur ce dossier est assez singulier. Et nous espérons que, si ce n'est en millions d'euros d'investissement, cela se traduira en de nombreuses centaines de kilos euros de fonctionnement dans le cadre de la négociation du COP.

C'est un projet extrêmement important qui engage l'avenir de quelque 80 agents de l'École (LERES et DSET) qui attendent ce vote. C'est une question de conditions de travail et de projection dans le futur. Pour l'implication que notre choix va avoir sur les différents engagements de l'École, en appui des politiques publiques en matière de Santé-Environnement dans notre pays, je pense que notre vote doit être très clair et très ferme de la part de chacun.

M. FOUÉRE : Nous sommes satisfaits de ce projet, en tout cas pour les filières État. Et je pense que je pourrai porter un message de satisfaction à nos collègues ingénieurs du génie sanitaire que je rencontre fréquemment dans différentes instances, qui seront contents d'apprendre que ce projet trouve sa concrétisation financière aujourd'hui.

Malgré tout, je ne ciblerai pas le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mais je fais remarquer que le Ministère de la Santé envoie un signal fort en direction de l'École ; ce financement de 1,5 million d'€ n'est pas négligeable dans le contexte actuel de ce ministère. Je rappelle que nous allons subir en 2014, et sans doute sur les prochaines années, une réduction budgétaire importante, et ces financements vont avoir des conséquences sur ceux d'autres filières : la cohésion sociale certainement, les ARS forcément.

Il aurait sans doute été intéressant que le Ministre de la Santé déclare sa position à ce sujet, en la replaçant dans le contexte global des financements qui seront octroyés en 2014.

C'est un effort important que nous saluons, qui va dans le bon sens pour l'École, pour les filières et l'articulation entre la recherche et les filières professionnelles. C'est effectivement une bonne illustration de la façon dont peuvent travailler les équipes entre recherche et filières professionnelles sur un tel projet.

M. MESURE : Compte tenu des améliorations financières et des prévisions du fonds de roulement, cet investissement a une autre allure aujourd'hui et le risque que nous prendrions est tout à fait raisonnable.

Deuxième chose, j'aimerais faire un peu d'autosatisfaction pour le Conseil d'administration qui a pleinement joué son rôle en donnant du temps au temps, en refusant l'urgence jusqu'à ce que la situation soit celle que nous pouvons approuver aujourd'hui.

Mme CHENAL : Je voulais partager avec vous un constat et la vision des élèves sur ce projet. Si le projet IRSET est validé, dont nous ne jugeons pas de l'opportunité ou du bien-fondé, il fera passer aux élèves un message de non-priorité des conditions d'hébergement que tout le monde semble pourtant juger ici inacceptables. La recherche est loin des priorités des élèves et de leur formation en tant qu'élèves fonctionnaires ou étudiants. Je pense qu'il est assez mal venu de se désintéresser de leur vie au quotidien pour favoriser davantage des projets de recherche.

Par ailleurs, j'ai une question sur la réelle valeur ajoutée de ce projet pour l'École. Dans quel cadre la recherche va-t-elle explicitement prévoir des enseignements et apporter une réelle expertise pour les élèves et les étudiants ? Je pense qu'il faudrait prévoir dès le début du projet comment l'IRSET pourra apporter une plus-value à la formation des élèves directeurs et des étudiants. Merci.

M. CHAMBAUD : J'entends ce que vous dites sur le premier point, mais je pense qu'il serait de mauvaise politique que de jouer un projet contre l'autre. Ce n'est pas du tout la façon dont nous essayons de poser le problème. Si nous avons 22 millions d'€ en fonds de roulement, nous ne nous posons pas de question. En l'occurrence, nous ne les avons plus.

Par ailleurs, nous sommes tenus d'avoir une politique pluriannuelle qui permette de faire les choses au mieux, en fonction des priorités de l'École et de notre environnement extérieur et local. Je collecte actuellement des chiffres qui seront à votre disposition : le taux de remplissage des résidences aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Il va bien falloir trouver une solution et regarder très clairement comment cette école peut faire en sorte que les logements réhabilités puissent être utilisés de la meilleure façon, y compris en tenant compte du fait qu'ils se situent à Rennes et sur le campus de Villejean.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut complètement noyer les besoins de logement à l'École dans un grand magma qui serait celui de Villejean, car les besoins sont différents. Mais on voit très bien que d'autres écoles ont des pics d'affluence semblables aux nôtres, pour lesquels il faut trouver une solution dans des délais acceptables et des conditions à la fois financières et immobilières correctes. C'est ce à quoi nous allons nous employer. Mais, pour moi, le projet IRSET n'implique pas de se désintéresser des résidences, et je trouverais dommage de faire passer ce message.

Deuxième chose, l'IRSET est une unité mixte de recherche qui a besoin du LERES, davantage ancré au quotidien dans la formation au sein de l'École. Il a une capacité d'expertise sur un certain nombre de sujets que n'ont pas les autres équipes de l'IRSET. De plus, il a ce lien naturel avec la formation, pas uniquement celle des directeurs d'hôpitaux mais de l'ensemble des filières qui peuvent venir au sein de l'École. C'est ce qui fait l'originalité de cette structure et ce qui est à préserver : l'IRSET abrite au sein de l'École le LERES et d'autres équipes de recherche dans lesquelles un certain nombre de productions se font et intéressent les pouvoirs publics.

J'ajouterai un point, c'est peut-être faire un grand écart, mais les problèmes d'environnement et santé sont aussi liés à notre système de soins, y compris dans les établissements de santé. Je l'ai vécu lorsque j'étais à l'IGAS avec un certain nombre de missions sur les aspects Environnement et Santé dans les établissements. Je ne vous rappelle pas l'affaire des biberons il y a peu de temps, ni le fait que la problématique du bisphénol a commencé par le matériel médical, un certain nombre de sujets sur lesquels travaillent les équipes de l'IRSET et qui ne sont pas totalement en décalage avec les problématiques de nos services de santé.

M. ZMIROU-NAVIER : Dans les exemples que je citais de notre implication, j'ai insisté sur les filières du champ Santé-Environnement, mais nous sommes aussi très impliqués dans les fondamentaux. Le 24 juin dernier, nous avons une réunion de travail avec Roland Ollivier et Patrick Plassais, directeur d'hôpital, pour réfléchir à de nouveaux modules de formations que nous pourrions proposer conjointement, entre l'IDM et notre département DSET, autour des ingénieurs biomédicaux.

Les exemples que je citais relèvent de ces questions. Le LERES et son expertise sur l'impact d'un hôpital sur les milieux, notamment au travers des eaux, sont aussi des sujets sur lesquels nous sommes très présents. Cela fait partie des enseignements de sensibilisation que nous essayons d'apporter aux élèves directeurs d'hôpital, d'établissements sanitaires et sociaux dans ce champ particulier.

M. THOMAS : On peut ajouter des actions qui relèvent de la recherche appliquée et opérationnelle en direction des établissements, pas seulement pour surveiller les rejets de médicaments dans les effluents mais pour évaluer les risques liés à l'environnement intérieur suite à des aménagements ou de nouvelles constructions. Nous avons le plaisir de démarrer, dans quelques semaines, le deuxième volet d'un gros projet financé par l'ANSES sur l'évaluation de la contamination de la qualité de l'air intérieur en milieu hospitalier, ceci avec trois établissements hospitaliers.

Je voulais surtout dire, sans préjuger de l'issue du vote qui je l'espère sera favorable, que je me réjouis par avance au nom des personnels du LERES mais aussi du DSET - à qui il arrive parfois d'avoir les pieds dans l'eau non seulement de pluie mais aussi usée - de trouver une solution pour qu'ils ne soient

plus les derniers à occuper des locaux dignes de ce nom. Nous quitterons le bâtiment sans regret. Je me permets déjà de remercier tout le travail réalisé par la Direction mais aussi autour de cette table.

Comme l'a rappelé Michel Pommeret, cela n'a pas été de tout repos, surtout en ce qui me concerne lorsqu'il a fallu digérer des arguments que je ne partageais pas. Nous avons eu l'occasion de nous "chicaner", comme l'on dit au Québec, à ce propos. Je ne manque pas de faire état de mes émotions, même si cela ne devrait pas, mais nous sommes à quelques encablures d'une issue heureuse.

Je voudrais terminer par un message en direction de Martine Bonnaure-Mallet. J'apprécie particulièrement, pour le ministère qu'elle représente et la DRRT, tout le poids qu'elle pourra avoir dans les discussions qui vont s'ouvrir pour le prochain CPER. C'est pour cette fois un rendez-vous manqué, mais il y en aura deux autres que nous avons tous bien notés.

C'est d'abord le COP, les cartes sont dans nos mains pour l'instant et nous allons essayer de présenter un jeu attrayant afin que le ministère ne puisse pas manquer ce deuxième rendez-vous. Au plan plus local, il y a le CPER très prochainement. Nous avons, là aussi, des demandes très précises de toute nature, on a parlé des résidences mais cela concerne aussi le soutien à des opérations liées à la recherche, sur lesquelles nous comptons beaucoup. Je pense donc que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aura l'occasion de se faire pardonner !

M. FONTAINE : Je voudrais clarifier que cette subvention exceptionnelle n'a pas été acquise facilement, mais est due à tout un travail de clarification entre le secrétariat général de la Santé, les services de la DGS et le secrétariat général des ministères sociaux. Sur le fond, c'est une reconnaissance de la motivation profonde qui était présente depuis un moment, ainsi que l'intérêt et l'importance de ce projet, pour les raisons que Denis Zmirou et Olivier Thomas ont rappelées, l'image de l'École, et l'atout que cette structure représente pour ce que peut être cette Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

C'est un pôle d'excellence possible par rapport au tissu français dans son ensemble, ce qui n'est pas négligeable, y compris pour les autres départements, car lorsqu'on est dans une école, tout ce qui peut contribuer à sa qualité est un bon point. Ce sont toutes les bonnes raisons que nous avons de soutenir ce projet. Cela a pris du temps et nous sommes très heureux que cela se soit résolu de façon satisfaisante.

Pour la suite de votre question, la discussion n'est pas basée sur le fait de mettre 1,5 million d'€ sur l'IRSET et de retirer autant du reste des subventions à l'École, le point est traité de façon indépendante. Il reste néanmoins des contraintes que vous connaissez tous et qui n'iront pas en s'atténuant dans les années à venir. Les discussions sur l'ensemble des autres points vont rester difficiles. Mais il ne s'agissait pas de mettre de l'argent dans le projet pour le retirer ailleurs.

Mme BEAUVAIS : J'aimerais évoquer deux points. C'est d'abord l'impact des activités de l'IRSET sur les formations professionnelles et universitaires. Je vous remercie de vos réponses, mais il aurait été intéressant de compléter les documents disponibles par d'autres présentant l'intégration des activités de l'IRSET dans le projet global de stratégie et de formations de l'École. On a cité le bisphénol A, et il existe encore bien d'autres enjeux de pollution dont il aurait été intéressant de développer des pistes de réflexion et de travail.

Sur la question financière, je rejoins d'autres intervenants qui ont pu qualifier les documents d'insuffisants. Nous déplorons aussi que le tableau financier que vous nous avez envoyé comporte peu d'informations. On trouve une ligne sur le résultat, une autre sur le fonds de roulement, ce qui est extrêmement faible. Le fonds de roulement est assez important mais il n'y a pas de ratio, de comparaison possible avec un bilan, une dette, des immobilisations. L'analyse est impossible sur la réelle viabilité financière du projet de l'École et des projets à venir. J'avais aussi des questions sur les calculs faits sur le fonds de roulement disponible, au 1^{er} janvier et au 31 décembre. Il est dommage de ne pas avoir ces explications.

Enfin, dans le cadre du COP, vous avez évoqué les groupes de travail, dont un sur la situation de l'hébergement. Il aurait peut-être été pertinent d'envisager différentes hypothèses de financement et de les intégrer au tableau pour avoir une vision globale, même si le schéma qui sera choisi pour le financement de la rénovation n'est pas encore déterminé.

M. ROSENBLATT : À propos des résidences, une enquête ne peut pas être seulement quantitative. Il est probable que le taux d'occupation est aussi lié à un certain délabrement. Il ne suffit pas d'analyser le

besoin ou les perspectives d'hébergement qu'auraient les élèves et étudiants sur place si les locaux étaient sensiblement rénovés.

Permettez-moi cette incidente - qui n'est pas sans lien - sur le niveau du régime indemnitaire des élèves fonctionnaires, problème lancinant puisque ces indemnités n'ont pas changé depuis 2001. Ce n'est pas non plus sans rapport avec les ressources de l'École, y compris celles pouvant être affectées à l'hôtellerie.

Je regrette, au nom de mon organisation, qu'il soit impossible depuis plusieurs années d'obtenir la moindre réponse du Ministère de la Santé, malgré des rappels réguliers au Conseil d'administration et les interventions de nos organisations. Nous restons définitivement face à un silence du ministère sur cette question qui concerne tous les élèves.

Mme QUIOT : Je crois savoir que quelques débuts de réponses vous ont été apportés de la part des représentants du ministère, qui ne sont pas satisfaisants, j'en conviens. Ce problème d'indemnités des élèves fonctionnaires ne touche pas que les élèves de l'EHESP, c'est un problème général de la fonction publique. Donc, le bon interlocuteur à ce jour est le Ministère de la Réforme de l'État et de la Fonction Publique. Je sais que ce n'est pas satisfaisant pour vous mais la réponse a été apportée et n'est pas tombée dans le silence du ministère.

M. BERLAND : Tout le monde s'est exprimé sur le positionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernant le financement du projet. L'École devra être très attentive à la masse salariale lors de la négociation du contrat. J'en parle à dessein en référence aux 4 000 postes disponibles, puisque 5 000 postes sont créés dans l'enseignement supérieur et la recherche, 1 000 ayant déjà été créés cette année.

Les 4 000 postes vont être discutés, semble-t-il, non pas année par année mais de manière pluriannuelle. Cela signifie qu'il faudra se précipiter auprès de la DGSIP pour avoir une idée de la dotation que pourra obtenir l'École. Je rejoins là MM. Pommeret et Gibelin, il faudra bien exprimer les besoins en enseignants-chercheurs mais aussi en personnels BIATSS, car on sait bien que l'enseignement, la recherche et le fonctionnement d'une université ne peuvent se faire sans ces personnels. C'est quelque chose qu'il va falloir rapidement négocier. J'insiste car je sais que les choses commencent à bouger et il ne faut pas perdre de temps sur le sujet.

M. ROSENBLATT : J'ai encore une question sur la forme au regard de la délibération. Peut-être pouvez-vous nous rafraîchir la mémoire ou nous éclairer sur ce qu'est la convention de rattachement des fonds avec le Rectorat ? C'est-à-dire, quelle est la traduction comptable, financière, patrimoniale de l'investissement que consent l'École ? Qui est propriétaire du futur bâtiment ? Notre participation va-t-elle ensuite s'amortir ? Que nous sachions quelles sont les conséquences concrètes au moins dans les grandes lignes.

Mme DESSEIN : Plusieurs étapes vont suivre. Un document contractuel sera signé entre le Rectorat et l'École et comprendra un échéancier de mise à disposition des fonds. Vous avez vu que ces fonds vont être sollicités sur les années 2014 et 2015 en quatre fois, en avril et à l'automne, et les crédits d'études sont déjà versés.

Sur la partie domaniale, le terrain et le bâtiment restent propriété de l'État. Lorsque le bâtiment sera mis à disposition de l'IRSET, les Domaines vont signer avec nous et l'Université Rennes 1 une convention d'utilisation sur la base des surfaces. Il reste à voir la répartition des mètres carrés et des parties communes. Nous aurons en affectation les mètres carrés correspondant à notre utilisation. Donc, l'investissement de 5,8 millions d'€ sera amorti dans nos comptes en fonction des règles comptables.

Troisièmement, nous aurons à négocier tout de suite avec Rennes 1 une convention de gestion sur la manière de faire fonctionner le bâtiment. Dès lors que les Domaines vont mettre à disposition le bâtiment par une convention d'utilisation, la maintenance est de la responsabilité des deux structures, aussi bien pour le gros-œuvre que le fonctionnement. Cette convention de gestion sera établie selon les coûts de fonctionnement et les travaux potentiels. Vraisemblablement, la clé de répartition sera au nombre de mètres carrés occupés.

Quant au fonctionnement, il s'agit essentiellement d'un bâtiment de laboratoire. Nous n'avons pas en interne la capacité d'en assurer la maintenance stricto sensu, avec toutes les installations techniques nécessaires, c'est Rennes 1 qui l'assurera. Cela figurera dans notre convention de gestion, avec des

clés de répartition que nous définirons ensemble. Cette convention sera élaborée avant la signature de la convention de mise à disposition avec les Domaines et y sera intégrée. Nous avons l'année à venir pour nous mettre d'accord sur les modalités. Mais le terrain et les bâtiments restent bien la propriété de l'État.

(Il est procédé au vote à main levée : 2 abstentions des représentants des élèves.)

<i>La délibération 75/2013 est approuvée à la majorité.</i>

M. CHAMBAUD : Je voudrais vraiment vous remercier de ce vote favorable et de votre confiance. Vous serez bien entendu informés régulièrement de l'avancement du projet.

M. BERLAND : Tout le monde a salué le travail réalisé par la Direction, M. Chambaud était convaincu de la participation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au sortir de notre réunion, même si je n'avais pas entendu tout à fait la même chose. Nous allons donc nous rattraper sur les postes ! Merci.

(La séance est levée à 12 h 20)